

Monsieur Donald Martel Député de Nicolet-Béancour	Premier ministre, pour les volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation	Monsieur Louis-Charles Thouin Député de Rousseau	Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour le volet affaires municipales
Monsieur Christopher Skeete Député de Sainte-Rose	Premier ministre, pour le volet relations avec les Québécois d'expression anglaise	Monsieur Mathieu Lévesque Député de Chapleau	Ministre de la Justice
Monsieur Samuel Poulin Député de Beauce-Sud	Premier ministre, pour le volet jeunesse	Madame Lucie Lecours Députée de Les Plaines	Ministre de la Justice, pour le volet protection des consommateurs
	Ministre du Tourisme	Madame Stéphanie Lachance Députée de Bellechasse	Ministre de la Famille
Monsieur Ian Lafrenière Député de Vachon	Ministre de la Sécurité publique	Monsieur Claude Reid Député de Beauharnois	Ministre des Transports
Monsieur Gilles Bélanger Député d'Orford	Ministre de l'Économie et de l'Innovation, pour les volets économie et Internet haute vitesse	Madame Marie-Louise Tardif Députée de Laviolette –Saint-Maurice	Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour le volet forêts
Monsieur Youri Chassin Député de Saint-Jérôme	Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour le volet enseignement supérieur		
Monsieur Jean-Bernard Émond Député de Richelieu	Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour le volet formation professionnelle		
Madame Émilie Foster Députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré	Ministre des Finances		
Monsieur Sylvain Lévesque Député de Chauveau	Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour les volets emploi et solidarité sociale		
Madame Marilyne Picard Députée de Soulanges	Ministre de la Santé et des Services sociaux, pour le volet santé		
Monsieur Éric Girard Député de Lac-Saint-Jean	Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles		
Monsieur Louis Lemieux Député de Saint-Jean	Ministre de la Culture et des Communications, pour le volet communications		
Monsieur Richard Campeau Député de Bourget	Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour le volet lutte contre les changements climatiques		
Monsieur Denis Lamothe Député d'Ungava	Ministre responsable des Affaires autochtones		

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1502-2018 du 21 décembre 2018.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70081

Gouvernement du Québec

Décret 102-2019, 13 février 2019

CONCERNANT la nomination de monsieur Roger Robitaille comme vice-président par intérim du Centre de services partagés du Québec

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1) prévoit notamment que le président-directeur général du Centre est assisté par un ou des vice-présidents nommés par le gouvernement au nombre que ce dernier détermine pour un mandat d'une durée d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 30 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des vice-présidents du Centre;

ATTENDU QUE madame Caroline Drouin a été nommée vice-présidente du Centre de services partagés du Québec par le décret numéro 448-2016 du 1^{er} juin 2016, qu'elle a été nommée à une autre fonction et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor :

QUE monsieur Roger Robitaille, directeur général, Direction générale des services de rémunération, Centre de services partagés du Québec, cadre classe 2, soit nommé vice-président par intérim du Centre de services partagés du Québec à compter du 14 février 2019;

QU'à ce titre, monsieur Roger Robitaille reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur Roger Robitaille soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 288 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE durant cet intérim, monsieur Roger Robitaille soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70082

Gouvernement du Québec

Décret 103-2019, 13 février 2019

CONCERNANT la nomination de monsieur François Bérubé comme vice-président de la Société québécoise des infrastructures

ATTENDU QUE l'article 64 de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) prévoit que le gouvernement nomme le président-directeur général de la Société québécoise des infrastructures et, pour l'assister, des vice-présidents au nombre qu'il fixe, que la durée de leur mandat est d'au plus cinq ans et qu'ils exercent leurs fonctions à plein temps;

ATTENDU QUE l'article 65 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des vice-présidents;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir un poste de vice-président de la Société québécoise des infrastructures;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor :

QUE monsieur François Bérubé, administrateur d'État II, soit nommé vice-président de la Société québécoise des infrastructures pour un mandat de cinq ans à compter du 18 février 2019, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Conditions de travail de monsieur François Bérubé comme vice-président de la Société québécoise des infrastructures

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme monsieur François Bérubé, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme vice-président de la Société québécoise des infrastructures, ci-après appelée la Société.

Sous l'autorité du président-directeur général et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par la Société pour la conduite de ses affaires, il exerce tout mandat que lui confie le président-directeur général de la Société.

Monsieur Bérubé exerce ses fonctions au siège de la Société à Québec.

Monsieur Bérubé, administrateur d'État II, est en congé sans traitement du secrétariat du Conseil du trésor pour la durée du présent mandat.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 18 février 2019 pour se terminer le 17 février 2024, sous réserve des dispositions des articles 4 et 5.